LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
VINCENT DE PAUL
333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☏ : + 33 (0)5 58 55 98 98
: accueil@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr

Saint Vincent de Paul, le 6 janvier 2021

Objet : Information à l'orientation pour les classes de 3ème

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement,

Dans la perspective d'orientation de vos élèves de 3ème, nous avons le plaisir de vous présenter les domaines professionnels dispensés par notre lycée professionnel :

- Secteur tertiaire :
  - **BAC Professionnel Métiers du commerce et de la vente Européen (**module Européen Espagnol),
  - **CAP Equipier polyvalent du commerce** (anciennement Employé de Vente),
  - **CAP Métiers de la Coiffure.**

- Secteur Industriel :
  - **BAC Professionnel T.I.S.E.C (T**echnicien en **I**nstallations des **S**ystèmes **E**nergétiques et **C**limatiques**)**
  - **CAP Electricien (ne)**.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces formations sur notre nouveau site Web :

https://www.vincentdepaul.fr

- **Information :**

Nous pourrons également accueillir les élèves de 4ème afin de leur faire découvrir la classe de **3ème Prépa Métiers** (préparation professionnelle)**.**

Nous vous proposons de venir rencontrer les élèves intéressés et vos professeurs principaux pour leur faire découvrir le contenu et les filières de nos différentes formations.

- **Mini-stages :**

Nous recevrons vos élèves, selon leur convenance, afin de faire plus ample connaissance du secteur considéré par un stage de découverte (voir le dispositif avec les documents ci-dessous).

- **Portes Ouvertes :**
  - **le mercredi 3 février 2021 de 13h30 à 17h30**
  - **le samedi 27 mars 2021 de 09h00 à 13h00**
  - **le vendredi 7 mai 2021 de 17h30 à 19h30**

Espérant répondre aux choix d'orientation de vos élèves, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement,
Nathalie AYROULET

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
VINCENT DE PAUL
333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☏ : + 33 (0)5 58 55 98 98
: accueil@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr

Fiche d'inscription aux mini-stages au LPP VINCENT DE PAUL

NOM DE L'ÉLÈVE (en MAJUSCULE):……Prénom de l'élève :.....

Date et lieu de naissance : ……/ ……/ ……à …… Classe ……

Nom et prénom du représentant légal……

Adresse :.....

Tél :..... ..... Courriel :.....

Nom et adresse de l'établissement d'origine :.....

.....

Chef d'établissement d'origine : ……

Tél :..... Courriel : .....

Nom du professeur chargé du suivi :……

Date souhaitée : (voir au verso –sauf 3° Prépa Métiers)……

Formations professionnelles dispensées,

Cocher la section choisie d'insertion en milieu professionnel et numéroter par ordre de préférence en cas de choix multiples.

- ☐ 3° Prépa Métiers (par journée entière, tous les jours de la semaine sauf le mercredi –horaire de cours et heure d'accueil > 8h30)
- ☐ CAP Métiers de la coiffure
- ☐ CAP Equipier polyvalent du commerce (anciennement CAP employé de vente)
- ☐ BAC PRO Métiers du commerce et de la vente Européen (module Européen Espagnol)
- ☐ CAP Electricien
- ☐ BAC PRO T.I.S.E.C (**T**echnicien en **I**nstallation des **S**ystèmes **E**nergétiques et **C**limatiques)

Mémo : les CAP en 2 ans et les BAC PRO en 3 ans.

Souhaitez-vous déjeuner au self de l'ensemble scolaire Vincent de Paul (prix du ticket : 7€) **:**

/__/ Oui /__/ Non

Remarques…..

……

Signature du Représentant légal et/ou de l'élève

PROPOSITION DATES MINI-STAGES EN LYCEE PROFESSIONNEL 2021

SECTION ELECTRICITE - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN **en 1CAP$_2$ électricien**	APRES-MIDI **en 1CAP$_2$ électricien**
Jeudi 21/1	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 4/2	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 25/2	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 4/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 11/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 18/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 25/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 1/4	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20

SECTION CAP Employé polyvalent du commerce - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN **en 1CAP$_2$**	APRES-MIDI **en 1CAP$_2$**
Lundi 11/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 21/1	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 25/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/2	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 25/2	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/3	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 8/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 18/3	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 22/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 1/4	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 29/4	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20

SECTION SECONDE PRO Métiers du commerce et de la vente - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN	APRES-MIDI
Mardi 26/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 2/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 23/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 2/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 9/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 16/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 23/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 30/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 6/4	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20

SECTION TISEC - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN	APRES-MIDI
Jeudi 14/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 21/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 28/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 25/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 11/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 18/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30
Jeudi 25/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
VINCENT DE PAUL
333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☏ : + 33 (0)5 58 55 98 98
: accueil@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr

Convention de mini-stage du L.P.P VINCENT DE PAUL

Entre les soussignés :

- Madame Nathalie AYROULET, Chef d'établissement du LPP Vincent de Paul - 333 route du Berceau - 40990 Saint-Vincent- de-Paul

Et

- Mme, Mr ……..……. Chef d'établissement du :……

Et

l'élève ……

Article1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages en immersion destinés aux élèves des classes de 4ème, de 3ème ou de 2nde proposés par les établissements d'origine.

Article 2 : Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

Article 3 : La formation dispensée pendant le stage est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

Article 4 : Dès lors qu'il participe à des activités en Lycée Professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

Article 5 : Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires de l'établissement d'accueil.

Article 6 : La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au Chef d'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement. Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant dans l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'établissement d'origine.

Article 7 : En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours d'un travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d'urgence (joindre copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation) et aux démarches administratives nécessaires, l'établissement d'origine de la victime (et ses parents) étant immédiatement prévenus et toutes déclarations et pièces transmises dans les plus brefs délais, puisqu'il revient au Chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du code de la sécurité sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 8 : L'établissement d'accueil s'engage à informer :

- ➲ l'élève sur la formation,
- ➲ au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- ➲ l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Date :……/…..……/…….. ,

Nom et signature du représentant légal, d'origine,	Nom et signature de l'élève,	Nom et signature du Chef d'établissement d'accueil, Nathalie AYROULET	Nom et signature du Chef d'Etablissement

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
VINCENT DE PAUL
333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☏ : + 33 (0)5 58 55 98 98
: accueil@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr

A remplir par l'élève avant son arrivée au Lycée Professionnel Vincent de Paul :

Nom : …… ……Prénom : ……Date de Naissance :……

Classe :…… …. Etablissement : ……

Spécialité concernée par le mini-stage :……

Quelles sont les raisons de ce choix ? Développez !

……

……

Quelles sont les informations recherchées ? Développez !

……

Observations du stagiaire à la fin du stage :

ACCUEIL (reçu de l'élève, regard sur l'établissement, ambiance,)……

……

LE CONTENU (intérêt et rythme des cours, équipement à disposition, intervention des enseignants)……

……

APPRECIATION GÉNÉRALE (cette expérience a-t-elle été convaincante ? sinon pourquoi ? Développez !)

……

……

Partie à renseigner par le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant suivant les observations effectuées

	Satisfaisant	***A améliorer***
ATTITUDE GÉNÉRALE : *tenue, comportement, relation avec les élèves, capacité à communiquer*	__\	__\
ATTITUDE LORS DE LA SÉQUENCE : *Initiative personnelle, intérêt et participation aux activités proposées*	__\	__\
CONNAISSANCE SUR LA FORMATION : *Connaissance à priori sur le métier, curiosité professionnelle, motivation apparente pour la section*	__\	__\

Observations sur le stagiaire ::

……

……

Cachet de l'établissement d'accueil :
d'accueil :
……

Signature du Responsable de l'établissement
Le